

Communiqué de presse / Compte rendu - 20 janvier 2017

MATINÉE DU CONTREPLAQUÉ

**Retour sur une 2^{ème} édition enrichissante sur le confort intérieur et acoustique
19 Janvier 2017 à l'Espace IRIS - Paris 11^{ème}**

Organisée par LECONTREPLAQUE.COM et les Industries du Panneau Contreplaqué, avec le soutien du CODIFAB, la 2^{ème} édition de la Matinée du Contreplaqué s'est tenue le 19 janvier à Paris.

70 participants, architectes, agenceurs, architectes d'intérieur, designers, bureaux d'études, économistes, industriels... étaient réunis pour débattre autour **des solutions apportées par le matériau contreplaqué, pour répondre aux exigences de confort intérieur, et particulièrement acoustique.**

Dans le contexte de la future Réglementation Bâtiment Responsable (RBR), **le confort intérieur revient sur le devant de la scène pour tous les acteurs de la construction et de l'agencement.** À l'horizon 2018-2020, cette future réglementation prendra effectivement en compte **la notion de confort et de bien être des occupants, en intégrant les performances acoustiques, la qualité de l'air intérieur et la performance environnementale globale des bâtiments.**

Une enquête Ifop réalisée pour le MEDDE a par ailleurs montré que 86% des Français interrogés considèrent être gênés par le bruit à leur domicile, et 85% des actifs éprouvent une gêne sur leur lieu de travail.

C'est pourquoi, le confort acoustique a été retenu en 2017 pour constituer le fil central de la matinée consacrée aux panneaux contreplaqués, avec, **pour planter le décor, un point sur les impacts sociétaux liés à l'inconfort acoustique, le cadre réglementaire et les exigences qu'il impose pour la construction et l'agencement, et pour illustrer le sujet, des témoignages d'experts et des présentations d'ouvrages.**

Intervention de Philippe Strauss, expert au Centre d'Information et de Document sur le Bruit (CIDB)

Partant du constat que 8 Français sur 10 sont préoccupés par le bruit, Philippe Strauss a présenté un état des lieux de la problématique du bruit en France, dont **le coût social** (absentéisme, maladie professionnelle et perte de productivité en entreprise...) est estimé aujourd'hui à **57 Mds €**.

Retraçant brièvement l'histoire de la réglementation française sur le bruit, initiée en 1969, l'expert du CIDB a rappelé que, depuis 2012, les concepteurs de bâtiments sont contraints de produire une attestation de prise en compte de l'acoustique. Il a souligné que la réglementation repose globalement sur des exigences de résultats, excepté pour la correction acoustique qui repose, elle, sur une obligation de moyens (l'aire d'absorption doit être inférieure ou égale à ¼ de la surface au sol des locaux considérés). Un terrain sur lequel le contreplaqué propose des solutions.

Il est nécessaire de prendre en compte la question acoustique dès l'amont du projet pour améliorer le confort. C'est une question trop souvent négligée. Et pourtant, il existe des solutions...

Intervention de Patrice Gardera, agence Gardera-D / Architecture

Fruit d'une réflexion menée avec les utilisateurs quotidiens du futur siège de la Fondation Surfrider à Biarritz et pour répondre aux contraintes acoustiques liées à la cohabitation, dans le même volume, d'un espace de travail et d'un espace d'exposition dédié aux scolaires, Patrice Gardera a réalisé une esthétique « vague acoustique ».

Longue de 40 mètres, la vague sépare le volume en deux et agit ainsi comme un véritable écran antibruit. Elle est composée de portiques, disposés tous les 2,5 mètres, oscillant entre 2,5 et 3 mètres de hauteur, support d'une ossature secondaire qui a permis de disposer **220 panneaux acoustiques triangulaires, biseautés en coupe d'onglet, en contreplaqué acoustique à âme dense.**

Une solution entièrement en bois où le structurant devenait la finition. Une forme libre créant, dans chacun des espaces, des cocons protecteurs, espaces intimes, totalement épargnés du bruit.



Crédit Gardera Architecture et Design. Photo M. Choiselat. Autres photos HD de la réalisation à disposition

Intervention de Madeleine Villenave, expert en acoustique

Madeleine Villenave a partagé les **fondamentaux de l'acoustique, du calcul et de la caractérisation des performances des produits.** Complétant les propos de Philippe Strauss, elle a détaillé les exigences de la réglementation actuelle : **isolement au bruit intérieur (≥ 53 dB), isolement au bruit extérieur (≥ 30 dB), niveau du bruit de choc (≤ 50 dB).**

Elle a présenté l'ensemble **des performances des panneaux contreplaqués, selon les différentes situations et problématiques acoustiques.**

L'utilisation du panneau contreplaqué, en paroi extérieure, permet de répondre facilement aux exigences de la réglementation, en dépassant les 30 dB réglementaires.

Intervention de Benoît Reitz, dirigeant de l'entreprise « Avec le Bois » et de Jean-Baptiste Aurel, dirigeant de Woodenha

Benoît Reitz a introduit son exposé en expliquant les raisons qui l'ont amené à rechercher **une solution répondant à la fois aux exigences du confort acoustique et à celles de la sécurité incendie.** Il a expliqué comment, dans un processus itératif et un partenariat avec Woodenha, il est parvenu à concilier **ces deux problématiques réglementaires, dont les réponses sont souvent antinomiques.** Le choix du contreplaqué est vite devenu une évidence.

Pour générer de la performance acoustique, il me fallait créer du vide. Quel matériau me permettait d'enlever autant de matière (avec un usinage précis) tout en gardant un maximum de résistance mécanique et de stabilité ? Quel matériau me garantissait une réelle légèreté et une véritable fiabilité ? Quel matériau m'assurait une constance d'aspect et une qualité de finition ? Le panneau contreplaqué de peuplier.

S'appuyant sur l'expertise de Woodenha, partenaire de longue date et qui a su développer **une solution d'ignifugation par imprégnation (autoclave à froid) adaptée à ces panneaux,** les deux industriels ont abouti à la solution recherchée. Pourtant le défi était grand car le cahier des charges imposait que les panneaux entrant dans l'autoclave, déjà usinés au mm près pour répondre à leur finalité acoustique, ressortent bien ignifugés mais intacts !

On ne fait pas d'acoustique sans créer de la surface de contact (surface développée). Ce qui va à l'inverse des caractéristiques nécessaires pour un bon comportement au feu.



ITEDEC-AUBERGENVILLE - Explorations Architectures - Crédit ABPano

Sabine Boury, déléguée générale de l'UIPC a conclu la rencontre, en revenant sur **la définition du confort intérieur dans les bâtiments, basée sur les cinq sens**. Elle a présenté la publication d'un premier **Module complémentaire au Cahier 106** consacré au confort hygrothermique et aux performances des panneaux contreplaqués en termes de thermique, d'étanchéité à l'air et de perméabilité à la vapeur, dans le contexte de la révision du DTU 31-2 (module téléchargeable sur le portail www.lecontreplaqué.com). Elle a également rappelé les **excellentes caractéristiques des contreplaqués vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur et des émissions de composés organiques volatils**.

Elle a annoncé la thématique de la prochaine matinée, programmée début 2018, qui fera la part belle au dernier sens, **la vue, pour mettre en lumière le confort visuel et le potentiel créatif, esthétique et design des panneaux contreplaqués et décoratifs**.

LECONTREPLAQUÉ.COM

Portail du contreplaqué français regroupant toutes les informations techniques sur le matériau, créé en 2015, avec le soutien du CODIFAB.



Le CODIFAB a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFME, **UIPC**, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA. Il a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



Les Industriels du Panneau Contreplaqué se sont regroupés au sein de l'UIPC afin de mener des projets à finalité collective. L'UIPC représente plus de 90 % de la production française de contreplaqué et de panneaux décoratifs, spéciaux ou techniques.

SERVICE DE PRESSE : CAMPAGNE

Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr

Manuella Flamini-Loreti : 06 79 12 89 28 - manuella.flamini-loreti@campagne-presse.com